

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGÉAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 005-10262/21/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association 60 000 Rebonds Sud pour l'année 2021 MET 21/19913/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R » rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux genres..

Créée en 2012, l'association 60 000 rebonds a pour but d'accompagner les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir vers un nouveau projet professionnel : salarial ou entrepreneurial.

En effet, la liquidation d'une entreprise induit généralement un traumatisme financier, professionnel et personnel pour son dirigeant. Ainsi, 60 000 rebonds offrent un accompagnement entièrement gratuit pour les entrepreneurs en post-liquidation et/ou en cessation d'activité afin de les aider à rebondir vers un nouveau projet professionnel salarial ou entrepreneurial. Depuis 2016, l'association est reconnue d'intérêt général.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

Aujourd'hui l'association est présente sur l'ensemble du territoire national (l'antenne Marseillaise a été créée en 2014). En 2020, l'association comptait 37 antennes, 1200 bénévoles, et avait accompagné 660 entrepreneurs.

Chiffres 60 000 rebonds Métropole Aix-Marseille-Provence 2020 :

- Nombre d'antennes : 2
- Nombre de bénévoles : 76 (23 coachs - 21 experts - 32 parrains)
- Nombre d'entrepreneurs accompagnés : 19 accompagnements en cours en 2020
- Durée de l'accompagnement : 2 ans

En 2020, 19 entrepreneurs étaient en cours d'accompagnement et 25 rebonds ont été réussis.

60 000 rebonds a pour vocation d'accompagner les entrepreneurs en cessation d'activité et/ou post-liquidation à rebondir personnellement et professionnellement. Ce dispositif est totalement gratuit, et peut durer jusqu'à 2 ans.

Celui-ci repose sur :

- 7 séances de coaching, d'1h30 toutes les 15 jours sur une durée d'environ 3 mois avec des coachs : bénévoles, certifiés, diplômés, et d'expérience
- Une rencontre mensuelle avec le parrain ou la marraine : bénévoles, dirigeants ou cadres qui structurent les fondations du projet professionnel de l'entrepreneur en collaboration avec le coach.
- Des ateliers thématiques, des formations et des conférences
- Des comités de pilotage : 1 par mois, (un moment fort de rencontre pour tous les membres de l'association).
- Des rencontres avec des experts : bénévoles, professionnels qui prennent part au processus d'aide des rebondeurs par leurs savoirs et leurs expertises.

L'association a également pour ambition de contribuer à changer la vision de l'échec entrepreneurial en France afin que ce dernier soit perçu comme une expérience sur le chemin de la réussite.

Pour l'année 2021, la stratégie suivie par l'association sera d'ancrer d'avantage son antenne régionale 60 000 rebonds sud au sein de l'économie du territoire métropolitain en créant des synergies partenariales avec les acteurs clés et les dispositifs d'aides et de développement des entreprises. L'objectif principal sera de gagner en pertinence, en réactivité face à toutes les situations d'entrepreneurs en difficultés.

Outre l'accompagnement des entrepreneurs, quatre actions spécifiques seront mise en place en 2021.

1/ Conférence regards croisés (en partenariat avec le tribunal de commerce et l'ordre des avocats) autour de l'accompagnement du dirigeant en difficultés dans le cadre d'une procédure collective.

2/ Organisation et animation d'événements autour des problématiques du rebond : Elaboration et animation des tables rondes lors de l'évènement CO CREA organisé par BPI le 7 Juillet 2021 et lors du Salon Go Entrepreneur le 28 Octobre 2021.

3/ Participation à la création du collectif emploi de Marseille octobre 2021 : Le collectif emploi est un cercle de travail collaboratif crée par et pour les acteurs du retour à l'emploi, qui agissent en complément du service public de l'emploi. L'objectif étant d'améliorer les parcours de retour à l'emploi et de renforcer la collaboration et l'orientation des publics cibles entre les structures.

4/ Organisation de webinaires : sur des thèmes variés comme par exemple : « le rôle des mandataires judiciaires » en Juin 2021, « la responsabilité personnelle du dirigeant au moment de la liquidation judiciaire » en Mars 2021.

Pour l'année 2021 le total général des produits est de 431 370 euros (voir détail en annexe) pour l'antenne Régionale, 60 000 rebonds sud. Notons que 55 % des ressources proviennent de la valorisation des bénévoles.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2021, en apportant une subvention à hauteur de 5 000 euros pour la compétence Développement Economique à 60 000 rebonds sud.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence entend accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie.
- Que l'enjeu majeur, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de relance et de renouveau économique est de soutenir les entrepreneurs de son territoire.
- Que les missions exercées par les associations sont essentielles pour accompagner les entrepreneurs et par voies de conséquences l'économie et le développement de notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 000 euros à 60 000 rebonds sud au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 à hauteur de 5 000 euros au budget Principal de la Métropole Sous Politique B320 - chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021